

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2022

### **I - URBANISME ET RENOVATION URBAINE**

- 1-1. Déclassement d'une emprise du domaine public municipal sis chemin de Bourges
- 1-2. Déclassement d'une emprise du domaine public municipal sis impasse du pigeonier
- 1-3. Concession temporaire au lieu-dit « Cailloup » - GAEC des Barthelles
- 1-4. Acquisition d'un terrain nu formant passage piéton sis 2 avenue du Général Leclerc à Pamiers
- 1-5. Acquisition d'un immeuble sis 3 rue Camarade à Pamiers
- 1-6. Désaffectation et déclassement par anticipation d'une partie de l'ancien hôpital de Pamiers sis place Saint-Vincent et rue de la Maternité
- 1-7. Constitution d'une servitude avenue de l'Ariège

### **II – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 2-1. Fixation du prix énergie du Chandelest – année de chauffe 2022-2023
- 2-2. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour une étude sur la sécurisation de la ressource en eau sur le territoire de la vallée de l'Ariège

### **III – CULTURE / PATRIMOINE CULTUREL**

- 3-1. Avenant 2022 – Convention de partenariat entre la ville de Pamiers et l'association Technichore et le monde du zèbre

### **IV – AFFAIRES FINANCIERES - ADMINISTRATION GENERALE**

- 4-1. Modification de l'imputation des recettes des frais de nettoyage dans l'espace public
- 4-2. Tarifs des services publics communaux 2022-2023 – compléments de tarifs pour les locations de salles, des fêtes de fin d'année et des jardins familiaux

### **V – POLITIQUE DE LA VILLE**

- 5-1. Avenant n° 3 – Convention d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) – ALOGEA
- 5-2. Avenant n° 3 – Convention d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) – OPH09 (Office Public de l'Habitat de l'Ariège)
- 5-3. Avenant n° 1 - Convention financière relative à l'exonération de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) entre la ville de Pamiers et l'OPH09

### **VI – RESSOURCES HUMAINES**

- 6-1. Création de 7 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (*article L.332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique*)
- 6-2. Modification et mise à jour du tableau des effectifs - Emplois permanents
- 6-3. Création de 2 emplois non permanents à pourvoir dans le cadre de contrats de projet (*Article L.332-24 du Code général de la fonction publique – Ex article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, abrogé*)
- 6-4. Avenant n° 1 – Convention d'adhésion au service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de l'Ariège

### **VII – DECISIONS MUNICIPALES**

- 7-1. Décisions municipales

